

JEU CONCOURS

« Carlson Wagonlit Voyages/ Jet tours

Règlement du jeu concours

Article 1

CWT VOYAGES, Société par Actions Simplifiée au capital de 721 600 Euros, immatriculé au RCS de Paris sous le numéro 324 264 217, ayant son siège social 31 rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris, organise **du 13 mai au 8 juin 2009** un jeu concours gratuit sans obligation d'achat, en collaboration avec Jet Tours.

Article 2

La participation à ce concours est gratuite et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne physique majeure domiciliée en France métropolitaine (à l'exclusion des personnes ayant un lien juridique avec la société organisatrice, et d'une manière générale, de toute personne ayant participé à l'organisation de ce jeu ainsi que les membres de leur famille). La participation à ce jeu est limitée à un seul bulletin par foyer (même nom, même adresse).

Le support de ce jeu est un bulletin se trouvant sur le courrier envoyé sur une sélection d'adresses de clients/prospects du réseau des Agences de Voyages « Carlson Wagonlit Voyages » participant à l'opération. Le joueur doit remplir de manière complète (nom, prénom, adresse postale et électronique, téléphone mobile et fixe) et lisible son bulletin et le remettre à l'une des agences « Carlson Wagonlit Voyages » participant à l'opération.

La participation au jeu peut également se faire sur papier libre, qui devra être remis à l'une des agences « Carlson Wagonlit Voyages » participant à l'opération.

Les participants peuvent également jouer en se connectant sur le site web dédié à cette opération : www.cwtlejeu.fr. Un bulletin de participation est à renseigner sur ce site.

Toute information révélée fausse ou non avenue exclurait implicitement le participant du jeu et du tirage au sort.

Tout formulaire incomplet ou illisible sera considéré comme nul, de même qu'en cas de dépôt du bulletin après la date limite de participation.

Article 3

Il sera attribué aux 3 gagnants les prix suivants :

Lot 1 :

1 semaine pour 2 personnes à l'Eldorado Seabel Alhambra (Port EL Kantaoui) au départ de Paris, selon la pension et l'hébergement standard décrits en brochure et selon la période d'ouverture de l'établissement. (Validité du 01/06/09 au 20/03/10), Hors vacances scolaires toutes zones confondues, sur vols spéciaux selon le plan de vols Jet tours et selon disponibilité. Valorisation moyenne 1400€ pour 2.

Lot 2 :

1 week end (3 jours/2 nuits) pour 2 personnes à Venise à l'Hôtel Locanda la corte 3* ou similaire au départ de Paris en vol Régulier, (départs possibles de Lyon, Bordeaux, Nice, Strasbourg, Toulouse, Marseille avec suppl.), hors transferts selon la pension et l'hébergement standard décrits en brochure et selon la période d'ouverture de l'établissement. (Validité du 01/06/09 au 20/03/10), Hors vacances scolaires toutes zones confondues, sur vols réguliers, selon disponibilité.

Valorisation moyenne 900€ pour 2 au départ de Paris

Lot 3 :

1 week end (3 jours/2 nuits) pour 2 personnes à Barcelone à l'hôtel H10 Raco del Pi 3* ou similaire au départ de Paris en vol régulier. (départs possibles de Lyon, Bordeaux, Nice, Strasbourg, Toulouse, Marseille avec suppl.) hors transferts selon la pension et l'hébergement standard décrits en brochure et selon la période d'ouverture de l'établissement. (Validité du 01/06/09 au 20/03/10), Hors vacances scolaires toutes zones confondues, sur vols réguliers selon le plan de vols Jet tours et selon disponibilité.

Valorisation moyenne : 1040€ pour 2 au départ de Paris

Période d'exclusion de l'utilisation de ces lots : les vacances scolaires, toutes zones.

Tous ces séjours doivent être réservés sur les vols sélectionnés par Jet Tours en fonction des disponibilités aériennes et terrestres. Tout autre frais engagé par les gagnants reste à leur charge notamment les assurances personnelles, rapatriement et bagages que les gagnants estimeraient opportun ou utile de souscrire.

Les dépenses relatives aux voyages sont entièrement à la charge des passagers. En particulier, chaque gagnant et la personne qui l'accompagne devront éventuellement assumer les autres coûts afférant au voyage.

Les gagnants devront effectuer leur réservation par l'intermédiaire de leur Agence « CARLSON WAGONLIT Voyages », au moins 4 semaines avant la date de départ, sous réserve de disponibilité. Ces séjours devront être consommés avant le **31 Octobre 2009**. Une fois la réservation effectuée, les organisateurs se réservent le droit de refuser tout changement de date et de noms.

Article 4

La participation à ce jeu prendra fin le 8 juin 2009 à 17h.

Article 5

Les agences participant à l'opération feront parvenir au Siège de CWT Voyages les bulletins récoltés.

Un tirage au sort parmi les bulletins récoltés sera effectué le 16 juin 2009 et désignera les gagnants.

Les gagnants seront personnellement informés par CWT VOYAGES du résultat par courrier ou par téléphone à partir du **17 juin 2009**. Le résultat sera affiché sur le site cwtlejeu.fr à partir du 17 juin 2009. Les lots ne peuvent pas faire l'objet de remboursements en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Les lots ne sont pas transmissibles, ni cessibles ni échangeables.

Toutefois, en cas de force majeure, CWT VOYAGES se réserve le droit de remplacer le(s) prix annoncé(s) par un(des) prix de valeur équivalente.

Le gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité et son domicile. Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité de la participation du gagnant au jeu-concours.

Article 6

Les gagnants autorisent par avance CWT VOYAGES à utiliser à des fins commerciales et/ou publicitaires leurs noms, prénoms, adresses et images, sans restriction ni réserve

et sans que cela leur confèrent une rémunération, un droit ou un quelconque avantage autre que l'attribution de leurs lots.

Article 7

La participation à ce jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toute contestation quelle que soit sa nature, relative au présent jeu sera tranchée souverainement et en dernier ressort par CWT VOYAGES. Cette dernière se réserve le droit de modifier, reporter, écourter ou annuler ce jeu sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Des additifs pourront être ajoutés au présent règlement, dont ils feront partie intégrante. Ils seront immédiatement déposés chez l'huissier auprès duquel le règlement est déposé.

Article 8

Les personnels des agences CWT VOYAGES participantes à cette diffusion, ainsi que les membres du Personnel du Siège CWT VOYAGES et de [Jet tours](#) sont exclus du tirage au sort.

Article 9

Le règlement est déposé en l'étude de Maître Daigremont Chapis (SCP), huissier de justice à 10 rue Pergolèse - 75116 PARIS.

Le règlement peut être envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse suivante : CWT VOYAGES – Service Marketing – Opération « Carlson Wagonlit Voyages/[Jet Tours](#) », 31 rue du Colonel Pierre Avia, 75904 Paris Cedex 15. (Remboursement du timbre sur demande au tarif lent en vigueur).
Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

Article 10

Le présent jeu concours est soumis au droit français, seul applicable.